

Informations de base	
2015/2968(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Afghanistan, notamment les massacres commis dans la province de Zaboul	
Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Afghanistan	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
26/11/2015	Décision du Parlement	T8-0412/2015	Résumé
26/11/2015	Débat en plénière		
26/11/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2968(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-1276/2015	23/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1258/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1261/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1264/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1265/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1270/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1272/2015	24/11/2015	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0412/2015	26/11/2015	Résumé

Résolution sur l'Afghanistan, notamment les massacres commis dans la province de Zaboul

2015/2968(RSP) - 26/11/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Afghanistan, notamment les massacres commis dans la province de Zaboul.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a condamné fermement **le meurtre et la décapitation barbares de sept Hazaras** (deux femmes, quatre hommes et une petite fille) dans la province afghane de Zaboul située dans le sud-est du pays, à la frontière avec le Pakistan. Les assassinats commis dans la province de Zaboul mettent en évidence les dangers auxquels sont particulièrement exposés les Hazaras, considérés comme le troisième groupe ethnique du pays et le seul qui soit majoritairement chiite. La **protection de la communauté hazara** devrait donc être une priorité pour le gouvernement afghan.

Les députés ont également condamné les attentats perpétrés par les talibans, Al-Qaïda, l'EIL et d'autres groupes terroristes à l'encontre de civils afghans, des forces de défense et de sécurité nationale afghanes, des institutions démocratiques et de la société civile.

La résolution a demandé qu'un **soutien soit apporté aux autorités afghanes** afin qu'elles prennent rapidement les mesures pour faire en sorte que les meurtriers de civils innocents soient traduits en justice et que l'état de droit soit rétabli dans le pays. Insistant sur le fait que la mise à mort de civils innocents était interdite par le droit international humanitaire, les députés ont estimé que les assassinats d'otages civils, y compris de femmes et d'enfants, devaient être considérés comme des crimes de guerre.

Tout en rappelant que la sécurité nationale était indispensable au développement économique et social, à la stabilité politique et à l'avenir de l'Afghanistan, le Parlement a renouvelé son **engagement en faveur de tous les efforts visant à débarrasser l'Afghanistan du terrorisme et de l'extrémisme** en vue de construire un pays pluriculturel, stable, démocratique et plus prospère. Il a invité les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à soutenir le gouvernement afghan dans la lutte contre les mouvements d'insurrection. La nécessité pour le gouvernement afghan d'intensifier sa coopération avec le gouvernement pakistanais a été soulignée.

Le Parlement s'est dit déterminé à soutenir le gouvernement afghan afin qu'il entreprenne des **réformes essentielles**, à renforcer davantage la gouvernance et l'état de droit, à encourager le respect des droits de l'homme, y compris les droits de la femme, à lutter contre la corruption et contre le trafic de stupéfiants, à améliorer la viabilité des finances publiques et à favoriser la croissance économique sans exclusive.

La résolution a souligné l'urgence que le gouvernement afghan et tous les partenaires de la région s'engagent de manière crédible à **mettre fin au conflit et à assurer un environnement stable**. Il a rappelé qu'un processus de paix dirigé et accepté par les Afghans demeurerait la condition préalable à toute solution durable à long terme.

En outre, les députés se sont félicités de la décision d'organiser la **conférence ministérielle globale sur l'Afghanistan à Bruxelles en 2016** et ont formé le vœu que la Conférence fixe le cadre pour le gouvernement afghan et les bailleurs de fonds jusqu'en 2020, sur la base d'engagements concrets de la part du gouvernement afghan et de la communauté internationale.